

DEPARTEMENT DU CALVADOS

COMMUNE D'ESCOVILLE

PLAN LOCAL D'URBANISME

DOCUMENT GRAPHIQUE

PLAN DE ZONAGE AU 1/5000 -PIECE E1

Plan Local d'Urbanisme approuvé par DCM du 29 juin 2016,
Le Maire,

LEGENDE

-  Limites de zones
-  Emplacements réservés
- ER 1 : Création d'un espace public à dominante végétale, au bénéfice de la commune
ER 2 : Création d'un cheminement doux paysager, au bénéfice de la commune
ER 3 : Création d'une voie d'accès aux étangs, au bénéfice de la commune
ER 4 : Création de voirie, au bénéfice de la commune
-  Espaces Boisés Classés à protéger
-  Espaces Boisés Classés à créer
-  Eléments remarquables du paysage naturel identifiés au titre de l'article L.123-1-5 du Code de l'Urbanisme (nouvelle codification : L.151-23)
-  Eléments remarquables du paysage bâti au titre de l'article L.123-1-5 du Code de l'Urbanisme (nouvelle codification : L.151-19)
-  Bâtiments pouvant faire l'objet d'un changement de destination au titre de l'article L.123-1-5 du Code de l'Urbanisme (nouvelle codification : L.151-11)



Réalisation :
NEAPOLIS Cabinet d'Urbanisme
3 Allée du Green
14520 PORT EN BESSIN - HUPPAIN
neapolis@orange.fr

